



**Procès-verbal du 1er conseil d'École
Vendredi 06 novembre 2020**

Ouverture de la séance en visioconférence : 17h30

Sont présents :

- Les délégués des Parents d'Elèves: Mesdames SOEHNLEN, BONNINGUE, STEMPLER, PETON, KUHN et RAYOT ; Messieurs BOETSCH et DORDOR.
- La Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires : Madame LIDY.
- La Conseillère municipale représentant le conseil municipal : Madame PRINZBACH
- Les enseignants : Mesdames ALLEMANN, GULLY, TEMPE, KAM, MULLER et monsieur SEILLER
- Les ATSEM et Aesh :
- La Directrice: Madame MAURER

Sont excusés :

- Monsieur BLUME, Inspecteur de l'Education Nationale.
- Mesdames ABT et GRASSER, ATSEM.
- Mesdames DREYER et LUY, Aesh.
- Mesdames CLAVERIE et CORVISIER, déléguées des parents d'élèves

La Directrice souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'école pour cette réunion en visioconférence. Elle rappelle que pour respecter le droit à l'image de tous, il est interdit d'enregistrer le conseil d'école.

I. Installation et attributions du Conseil d'École

Parents élus titulaires :

- SOEHNLEN Sylviane (CE2/CM2)
- BONNINGUE Laetitia (CM1)
- BOETSCH Benoît (CM1)
- CLAVERIE Cathy (CE2/CM2)
- STEMPLER Céline (CE1/CE2)

Parents élus remplaçants :

- PETON Marielle (CE1/CE2)
- KUHN Angélique (CM1)
- CORVISIER Frédérique (GS/CP)
- DORDOR Frédéric (GS/CP)
- RAYOT Karen (GS/CP)

173 électeurs étaient inscrits sur la liste électorale. 79 votes ont été enregistrés soit un taux de participation de 45,66 %. Ce taux de participation est en légère hausse par rapport à celui de l'année dernière.

La directrice remercie les parents délégués qui ont participé à la préparation du matériel de vote ainsi qu'au dépouillement.

Rappel du cadre réglementaire

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école, président ;
- deux élus municipaux ;
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école ;
- l'inspecteur de l'Education Nationale.

Compétences du conseil d'école

- vote le règlement intérieur de l'école
- élabore le projet d'organisation de la semaine scolaire
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école)
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc.

Les associations de parents d'élèves disposent du droit :

- d'informer, de communiquer, de disposer de moyens matériels d'action (boîtes aux lettres, panneaux d'affichages, éventuellement locaux).
- de diffuser des documents permettant de faire connaître leurs actions.

II. Approbation du procès-verbal du conseil d'école du 3^{ème} trimestre 2019/2020.

La Directrice propose la modification suivante :

~~Les Conseillères municipales aux affaires scolaires : Mesdames LIDY et PRINZBACH~~

- - La conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires : Mme LIDY
- La conseillère municipale représentant le conseil municipal : Mme PRINZBACH

Le PV avec la modification est approuvé à l'unanimité.

III. Approbation du règlement intérieur et de la charte informatique

La Directrice soumet au Conseil d'école des modifications au règlement intérieur pour tenir compte de la modification des conditions de l'accueil en début de demi-journées.

→ Le conseil d'école approuve à l'unanimité les modifications et le règlement intérieur.

Le conseil d'école approuve à l'unanimité la charte informatique. La Directrice explique que la charte est valable de la PS au CM2. Certains items ne concernent donc pas forcément l'école maternelle mais seront abordés plus tard dans la scolarité.

IV. Hygiène et Sécurité

1. Accueil des élèves à la rentrée 2020

Cet accueil repose sur le retour de tous les élèves à temps-complet dans le respect du protocole sanitaire mis à jour à la rentrée 2020. Ce protocole a été renforcé à la rentrée de novembre pour faire face au rebond de l'épidémie.

Concrètement pour l'école, le protocole repose sur :

- le non-brassage des élèves entre les groupes-classes (accueil différencié, récréation échelonnée) au sein de l'école.
- le port du masque dès le CP pour les enfants et pour tous les adultes.
- l'application des gestes barrières et notamment le lavage des mains effectué plusieurs fois par jour.
- l'aération régulière des locaux à raison de 15 minutes par aération toutes les 2 heures maximum.
- le nettoyage et la désinfection des locaux réalisés quotidiennement ainsi qu'une désinfection des points de contact durant la journée. Cette désinfection des points de contact est réalisée à la maternelle par les ATSEM et à l'école élémentaire par les enseignants.
- la vérification de la température des élèves par les familles (engagement à ne pas mettre les enfants à l'école si fièvre supérieure à 38°, si apparition de symptômes évoquant la COVID, si présence d'un cas de COVID au sein du foyer).

Depuis la rentrée 2020, à l'école élémentaire, la natation ainsi que les activités sportives collectives en intérieur sont suspendues. Des activités physiques permettant de respecter la distanciation vont être proposées après une réflexion au sein de l'équipe pédagogique. Le matériel utilisé par une classe est soit désinfecté avant d'être réutilisé par une autre classe, soit mis de côté durant 24 heures.

2. Exercice incendie

Un exercice évacuation incendie a eu lieu le mardi 08 septembre 2020 dans les deux bâtiments de l'école. Il s'est déroulé dans le calme et dans le respect du protocole en vigueur.

L'évacuation de l'école maternelle s'est faite en 1 minute 54.

L'évacuation de l'école élémentaire s'est fait en 3 minutes 01.

Durant l'année scolaire, deux autres exercices d'évacuation incendie seront réalisés.

3. PPMS

Deux Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) existent au niveau de l'école.

Le premier PPMS couvrent les risques naturels identifiés sur la commune : Tempête, séisme, inondation, glissement de terrain, transport de matières dangereuses. Ce document prévoit les modalités de mise en sécurité des personnes en fonction de chaque risque. Il fait l'objet d'un exercice annuel. Cette année, le risque « transport de matières dangereuses » nécessitant un confinement à l'intérieur des locaux sera réalisé (lorsque le non-brassage des groupes sera à nouveau autorisé).

Depuis la rentrée 2017, un deuxième PPMS pour les risques anthropiques a dû être élaboré par les écoles. Il prévoit un exercice de confinement par année scolaire et doit être réalisé avant les vacances de la Toussaint.

Un exercice de type « attentat-intrusion » a été réalisé le jeudi 15 octobre dans la matinée. Il s'agissait de rester confiner durant 15 minutes dans les différentes cachettes prévues dans l'école. Les enfants ont fait preuve d'un grand calme durant tout l'exercice.

Une porte de salle de classe a été difficile à fermer à clé. Les employés communaux vont venir pour réparer la serrure.

Le plan Vigipirate étant passé à son niveau maximal durant les congés. Il prévoit l'accueil des élèves par un adulte aux entrées de l'école (ce qui est déjà en place au sein de notre école), la vérification des identités des personnes étrangères à l'établissement, un exercice du type anti-intrusion (qui a déjà été réalisé cette année pour notre école), la limitation des attroupements aux abords de l'école, le signalement de tout comportement ou objet suspects.

4. RSST (Registre de Santé et de Sécurité au Travail)

Ce registre est à la disposition de tous les membres de la communauté éducative. C'est dans ce registre que seront consignées toutes les remarques et suggestions relatives aux problèmes d'hygiène et de sécurité liés à : la sécurité des installations électriques et de gaz, à l'hygiène des locaux, à l'aspect immobilier, à l'environnement extérieur (bruits, éclairage, etc.), à l'ambiance de travail (température, éclairage, etc...). Il permet d'assurer la traçabilité de la prise en compte du problème et s'inscrit dans un dispositif départemental et académique en matière de sécurité, d'hygiène et de conditions de travail.

Pour notre école, ce registre est accessible durant le temps scolaire et se trouve dans les couloirs d'entrée de l'école élémentaire et de l'école maternelle.

La Directrice informe le conseil d'école qu'une fiche RSST a été remplie en janvier 2020 pour signaler un problème de température au sein de l'école élémentaire. Des températures inadaptées ont en effet été relevées dans les WC, le couloir et à proximité des parois vitrées donnant sur l'extérieur.

Des mesures immédiates ont été prises : les tables près des fenêtres ont été déplacées pour s'en éloigner.

Du scotch a été apposé pour limiter le passage de l'air au niveau de la fenêtre la plus abîmée.

Des propositions d'améliorations ont été faites : Remplacer / refaire l'isolation des murs extérieurs. Réparation / remplacement des joints et fenêtres vétustes. Diminution de la hauteur des plafonds dans les salles de classe pour conserver davantage la chaleur. Améliorer le système de chauffage.

Cette fiche a été transmise en mairie, au conseiller départemental de prévention ainsi qu'à l'inspecteur de l'éducation nationale.

Des travaux ont été réalisés et vont se poursuivre : remplacement des radiateurs dans les toilettes et le couloir, abaissement d'un plafond de salle classe. A l'étude, remplacement des huisseries et des fenêtres à l'école élémentaire.

V. Avenant au projet d'école 2018-2022

AXE 1 : DES PARCOURS D'APPRENTISSAGE POUR L'ACQUISITION DU SOCLE COMMUN

objectif	Renforcer la cohérence de l'enseignement des mathématiques (continuité et cohérence des apprentissages).	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
action 1	Rédiger et utiliser des programmations communes.	X	X	X
action 2	Organiser des défis mathématiques décloisonnés en lien avec le programme étudié dans la période.		X	X
action 3	Organiser des jeux mathématiques en décloisonnement (1x/semaine sur 1 semestre).	X		

AXE 2 : UN ENVIRONNEMENT SEREIN POUR RENFORCER LA CONFIANCE

objectif	Créer et entretenir un climat scolaire favorable.	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
action 1	Mettre en place un conseil d'élèves au sein de l'école et de la commune.	X	X	X
action 2	Construire avec les élèves un règlement de cour afin de les responsabiliser (gestion des conflits, respect du matériel, organisation de jeux).	X	X	X
action 3	Aménager l'espace école pour éviter les conflits : création d'espaces clairement matérialisés : dessin, lecture, jeux de balles, jeux traditionnels (puissance 4, morpions,...) par exemples.	X	X	X
action 4	Pratiquer les messages clairs pour désamorcer les petits conflits du quotidien.	X	X	X
action 5	Harmoniser les règlements de classe pour assurer une cohérence au niveau de l'école.	X	X	X

AXE 3 : UNE ECOLE INCLUSIVE POUR LA REUSSITE DE TOUS

objectif	Construire la coopération à l'école par la mise en œuvre d'un projet commun et d'un « parcours citoyen ».	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
action 1	Travailler de manière étroite avec les différents partenaires de l'école : mairie, associations villageoises, RASED, SESSAD, ...	X	X	X
Action 2	Organiser des ateliers « sciences » autour de l'astronomie en lien avec l'association « Astro Aspach » pour pratiquer les sciences en quotidien : création d'une méridienne et/ou d'un cadran solaire.		X	X
action 3	Mettre en place un « parcours citoyen » : apprendre à porter secours, sécurité routière, rencontres sportives (jeux coopératifs, olympiades).	X	X	X
Action 4	Organiser des jeux olympiques à l'école sur deux journées banalisées : cérémonies d'ouverture, olympiades, cérémonie de clôture avec la présence des familles.	X	X	X

Action terminée

Cette année scolaire, un travail commun sur les programmations d'enseignement de l'allemand est en cours. Les jeux et défis mathématiques sont limités par les consignes sanitaires, tout comme les actions collectives prévues.

VI. Evaluations diagnostiques début de CP et de CE1

Cette année encore des évaluations nationales en CP et en CE1 ont eu lieu.

Elles portaient sur le français et les mathématiques et avaient pour objectif de disposer d'un bilan individuel pour chaque élève afin d'adapter son enseignement, de disposer de données globales pour le travail de l'équipe enseignante.

Pour les CP, des évaluations nationales intermédiaires sont prévues courant janvier-février 2021.

Globalement, les élèves de CP ont de bonnes bases en français et en mathématiques pour entrer dans les apprentissages du CP. Ils ont réalisé un taux de réussite de 81 % en français et de 80 % en mathématiques.

Globalement pour les élèves de CE1, les résultats sont également bons tant en français qu'en mathématiques.

VII. Coopérative scolaire

1. Bilan financier

Au 31 août 2020, il y avait 6 369.31 € en banque. Sur l'exercice 2019/2020, on enregistre un excédent de 430.16 €.

2. Participation volontaire

Cette année, la participation volontaire des familles à la coopérative scolaire s'élève à 1 000 € contre 1 500 € l'an passé. Elle est en baisse mais reflète aussi une baisse des effectifs de l'école.

Le budget alloué à chaque classe s'élève à 250 € pour les classes de PS/MS, GS/CP ; CE1/CE2 et CE2/CM2. Le dispositif Ulis bénéficiera de 200 € et la classe des CM1 de 130 € (moins d'élèves dans la classe).

3. Actions envisagées

- Vente de fromage à réception en décembre 2020. Les bons de commandes seront distribués la semaine du 09 novembre. Cette action se fait en partenariat avec le Comité des Fêtes que nous remercions d'ores et déjà.
- Opération agrumes pour financer la classe de découverte à la fin de l'hiver 2020/2021.
- Opération « fleurs de printemps » : la mise en pot sera réalisée par les élèves et la vente se fera courant février.
- A l'heure actuelle, nous ne pouvons garantir le maintien de la kermesse ou de la fête de l'école autour des jeux olympiques.

VIII. Vie scolaire

1. Projets des classes

Classe d'eau des élèves de CM1 et de CE2/CM2 :

Les élèves seront amenés à découvrir deux milieux différents d'Altenach, à 11 km de leur village : la mare de la Maison de la Nature et la Lague.

La description des milieux, l'inventaire des espèces végétales et animales propres à ces milieux mais aussi des analyses physiques et chimiques leur permettront de mieux connaître, mieux différencier les deux milieux, et donc de comprendre leur fragilité et la nécessité de leur protection.

Cette classe d'eau a d'ores et déjà débutée par une journée de mise en projet à la Maison de la Nature au mois de septembre. Pour respecter les consignes sanitaires, les deux classes s'y sont rendues séparément.

Le travail se poursuivra en classe puis par une journée au mois de mars ainsi que par une semaine passée à la maison de la Nature d'Altenach la semaine du 31 mai 2021 (hors mercredi). Il s'agit d'une classe d'eau sans hébergement. Les enfants partiront le matin et rentreront le soir.

Le coût de cette classe d'eau s'élève à 4078 € pour les deux classes, transport compris.

Deux dossiers de subvention (un pour chaque classe) ont été réalisés auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et devrait aboutir à une subvention de 2X600 €.

La mairie et la coopérative scolaire participeront également cette classe d'eau.

Une partie des bénéfices de l'opération vente de fromages ainsi que la totalité des bénéfices de l'opération vente d'agrumes permettront de faire baisser le reste à charge pour les familles.

Ce projet donnera lieu à la réalisation d'une exposition qui sera visible à la kermesse puis éventuellement à la mairie ainsi qu'à une publication dans le bulletin communal.

2. Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Comme les années précédentes, l'équipe éducative a fait le choix de répartir les 36 heures d'APC sur des créneaux de 45 minutes après la classe.

Ce temps d'APC est dédié selon le cadrage national et académique à de l'aide autour de la maîtrise de la langue, de la lecture ou des mathématiques.

IX. Travaux et investissements de la mairie

Cette année scolaire, est prévu :

- la participation financière de la mairie à la classe de découverte.
- le remplacement des radiateurs du couloir et des toilettes de l'école élémentaire.
- la mise en place d'un faux-plafond dans la salle de classe de Mme Maurer pour améliorer les performances énergétiques de la pièce suite au constat de températures trop basses l'hiver dernier.. Cela a été réalisé durant les congés de la Toussaint.
- l'achat de deux tabourets à roulettes pour l'école maternelle.
- abonnement au magazine « Le Petit Gibus » pour la classe des CE2/CM2. Il s'agit d'une revue citoyenne abordant trois thèmes différents dans l'année au travers de trois magazines. Cette revue a été réalisée par l'association des maires de plusieurs départements.

Cette année, la municipalité offrira un livre à tous les enfants de l'école pour Noël. Ces livres ont été choisis par l'équipe enseignante avant les vacances de la Toussaint. Ils seront remis par la municipalité avant Noël.

La mairie, pour soutenir les familles, a fourni cette semaine 4 masques à tous les élèves de l'école élémentaire. Le conseil d'école remercie chaleureusement la mairie pour ce geste.

Prochains conseils d'école : vendredi 19 mars 2021 et vendredi 18 juin 2021.

Fin du conseil : 18h30

La directrice
Mme MAURER



La secrétaire de séance
Mme GULLY

